

Acceptation du legs CAZADE au bénéfice de la faculté de Médecine Rangueil.

Conseil d'administration du 29 mai 2017

Délibération 2017/05/CA-046

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu le testament de M. Georges CAZADE, décédé à Saint-Arnoult, le 14 mai 2011

Vu la délibération 2016/09/CA-101 du 28 septembre 2016 ;

Vu l'inventaire établi par la SCP Yves MARTIN et Bernard HUVER ;

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent le legs de Monsieur Georges CAZADE au bénéfice de la faculté de Médecine Rangueil.

Toulouse, le 29 mai 2017
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0